

Accompagnateur de Tourisme Équestre

Contenu détaillé de formation en présentiel

Intitulé et références

- ATE : Accompagnateur de Tourisme Équestre
- Fiche certification : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36133>
- Règlement complet : <https://metiers.ffe.com/wp-content/uploads/2022/02/Reglement-ATE-20220102-V2-1.pdf>

Objectifs

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre
- Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal
- Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer l'éducation, l'utilisation et l'entretien de la cavalerie du tourisme équestre dans le respect de son bien-être

Public visé et prérequis

- **Public visé** : cavaliers majeurs, désirant encadrer des promenades et randonnées équestres à titre professionnel
- **Prérequis** : être titulaire du Galop 6 de la FFE, être titulaire du PSC1, avoir participé à 7 journées de randonnée équestre, valider un test de positionnement organisé par la FFE (test d'entrée).

Contenu de formation

1. Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre

- 1.1 - Participer à l'accueil des publics
- 1.2 - Participer à l'organisation et à la gestion de la structure de TE
- 1.3 - Assurer l'entretien des installations et du matériel

2. Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect du bien-être animal

- 2.1 - Concevoir un itinéraire pour proposer une sortie équestre adaptée aux publics
- 2.2 - Conduire en sécurité une sortie équestre
- 2.3 - Évaluer une sortie équestre en vue d'améliorer sa pratique professionnelle

3. Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre

- 3.1 - Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale
- 3.2 - Assurer le suivi de la cavalerie de tourisme équestre
- 3.3 - Conduire le travail de la cavalerie de tourisme

Rédacteur :		Approbateur :	
Toni Capoulade		Toni Capoulade	
REVISIONS			
Date	Nature de la modification		Version
01/09/2024	Intégration des outils numériques. Reprise des BC et Critères du référentiel FFE. MAJ CV formateur		V4

Moyens prévus

- **Moyens pédagogiques :** *Document de référence du métier d'Accompagnateur de Tourisme Équestre remis à chaque apprenant, serveur de formation avec ressource documentaire, kit d'outils (boussole, porte-carte, fontes) proposé à la vente.*
- **Moyens techniques :** *Salle de cours avec écran vidéo, manège équestre couvert, PTV au niveau de l'examen terminal, cavalerie d'école, connexion wifi.*
- **Moyens d'encadrement :**
Capoulade Toni, Expert Fédéral en Tourisme Équestre, GTE, Maître Randonneur, formateur de formateur en Tourisme Équestre

Méthodes pédagogiques

- **Séances techniques (équitation) :**
 - Enchaînement de séquences pédagogiques visant à maintenir le dynamisme des séances et à faciliter les apprentissages.
 - Pédagogie active et de mise en situation
- **Séances techniques (hors équitation) :**
 - Séquences pédagogiques courtes et espacées dans le temps pour permettre de stabiliser les nouveaux gestes techniques abordés.
 - Pédagogie démonstrative
 - Expérimentation
- **Séances théoriques :**
 - Scénario pédagogique basé sur l'apprentissage en E-learning enrichi par des échanges et des partages d'expérience pour créer une implication et concrétiser les situations.
 - Pédagogie active et de mise en situation
 - Jeux de rôles et études de cas

Modalités d'inscription en formation

- **Entretien :** *rendez-vous téléphonique ou présentiel pour vérifier les prérequis et l'adéquation de la formation dans le projet d'évolution professionnelle*
- **Test d'entrée :** *inscription à un test d'entrée sur le site de la FFE, le calendrier est défini au niveau national. Les sessions de test d'entrée sont organisées par les Comités Régionaux d'Équitation (CRE). La réussite au test d'entrée est un prérequis à l'entrée en formation.*
- **Fiche d'inscription :** *à la suite de l'entretien un lien d'inscription via la plateforme dédiée à la formation est transmis à l'élève. La validation définitive de l'inscription intervient après la réussite au test d'entrée.*

Rédacteur :		Approbateur :	
Toni Capoulade		Toni Capoulade	
REVISIONS			
Date	Nature de la modification		Version
01/09/2024	Intégration des outils numériques. Reprise des BC et Critères du référentiel FFE. MAJ CV formateur		V4

Moyens permettant le suivi et la sanction de la formation

- **Suivi de l'exécution** : *signature numérique par demi-journée*
- **Sanction** :
 - Évaluations formatives organisées par l'organisme de formation :
 - A mis parcours sur l'ensemble des objectifs visés par le référentiel
 - Sous forme de QCM via Digiforma
 - Sous forme de séance pratique pour le contenu technique
 - En fin de parcours organisation d'un examen blanc sur l'ensemble des objectifs visés par la certification.
 - Évaluation certificative des UC1, UC2 et UC3 organisée par les Comités Régionaux d'Équitation (dates définies sur calendrier national FFE).
 - Questionnaire de satisfaction.
 - Attestation de fin de formation.
- **Obtention partielle** : Chaque bloc de compétence est sanctionné par une Unité Capitalise qui reste acquise trois ans. C'est l'acquisition des 3 UC qui valide l'ATE.

Principales équivalences et passerelles vers l'ATE

- Les titulaires du BPJEPS AE Tourisme équestre obtiennent par équivalence l'ATE
- Les titulaires du BPJEPS AE autre mention obtiennent par équivalence :
 - L'UC 1 et l'UC 3
- Les titulaires de l'AAE toutes dominantes obtiennent par équivalence :
 - Les exigences préalables à la mise en situation pédagogique
 - La dispense de réalisation de la MSP
- Les titulaires du CQP ASA Tourisme équestre obtiennent par équivalence :
 - Les exigences préalables à la mise en situation pédagogique
 - La dispense de réalisation de la MSP
- Les titulaires du CQP ORE obtiennent par équivalence l'ATE

Consulter le tableau des équivalences et dispenses :

https://www.lalouviere-formations.fr/files/ugd/10db01_f3ab33dc97fa4400b30a6b7363722e01.pdf

Principaux débouchés et suites de formation après l'ATE

- Les titulaires de l'ATE peuvent exercer en autonomie l'encadrement des activités de Tourisme Équestre en tant que salariés ou à leur propre compte
- La poursuite de formation vers le BPJEP activités équestre est possible, les titulaires de l'ATE bénéficient des UC1, UC2 et UC4 acquises par équivalence.

Consulter la fiche métier :

<http://www.cpne-ee.org/guide-equestre>

Rédacteur :		Approbateur :	
Toni Capoulade		Toni Capoulade	
REVISIONS			
Date	Nature de la modification		Version
01/09/2024	Intégration des outils numériques. Reprise des BC et Critères du référentiel FFE. MAJ CV formateur		V4

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap

- **Habilitation Equihandi** : Notre équipe de formateur n'est pas habilité à enseigner l'équitation adaptée. Aucun des formateurs n'est titulaire d'un titre d'encadrement équihandi, nous ne pouvons donc pas accueillir sur cette formation des publics en situation de handicap.
- **Informations complémentaires** : Nous invitons les publics en situation de handicap à prendre contact avec les organismes suivant pouvant les accompagner dans leur projet de formation :
 - **AGEFIPH** : Handicap Formation PACA, Rue de la Carrière de Bachasson, 13590 MEYREUIL, tel : 04.42.93.15.50
 - **FFE** : Cheval & Diversité, cheval.diversite@ffe.com ou au 02.54.94.46.16

Synthèse du cursus de formation ATE :

- **Durée moyenne de la formation** : 750 heures.
- **Période de réalisation** :
 - *Entrée en formation* : première quinzaine d'octobre
 - *Examen terminal* : au mois de mai ou juin, examen de rattrapage au mois de juin (selon calendrier national)
- **Horaires** : 9h00-12h30 et 14h00-17h30
- **Rythme** : formation continue, de 21 à 35 heures par semaine en centre de formation.
 - **Inscription** : à minima 3 semaines avant le début de la formation
 - **Confirmation d'inscription** : à l'issue du test d'entrée
 - **Inscription à l'examen** :
 - UC1, UC2 et UC3, épreuves certificatives terminale, jugées par un jury plénier. Inscription à minima 14 jours avant la date des épreuves via le site de la FFE.
 - **Modalité de déroulement** : *présentiel en centre de formation.*
 - **Mise en situation** : Une mise en situation pédagogique en entreprise de 205 heures est prévue pour :
 - Expérimenter, en clientèle réelle, les situations d'encadrement.
 - Découvrir le fonctionnement quotidien d'une entreprise de Tourisme Équestre.
 - Participer au travail de la cavalerie de Tourisme Équestre
 Cette mise en situation se fait dans le cadre d'une convention tutorale tripartite.
- **Lieu de formation** : *La Louvière, 385 chemin de la Talaine 84410 Bédoin*

Cout de la formation

- *Formation de 750 à 1250 heures. Prix total de l'action de formation : 5425€*
- *Inscription au test d'entrée : 90€*
- *Inscription à l'examen certificatif : 130€*
- *Frais annexes* :
 - Kit de base de tourisme équestre : 30€ (si besoin)
 - Licence FFE : 36€ (si non valide sur le millésime en cours)

Rédacteur :		Approbateur :	
Toni Capoulade		Toni Capoulade	
REVISIONS			
Date	Nature de la modification		Version
01/09/2024	Intégration des outils numériques. Reprise des BC et Critères du référentiel FFE. MAJ CV formateur		V4